

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 ».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Chaque année depuis 2002, la Ville de Paris lance le Label Paris Europe, un appel à projets visant à renforcer la citoyenneté et la solidarité européennes, favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne.

Le Label est ouvert aux associations ou collectifs d'associations, aux fondations, universités, lycées, collèges et écoles élémentaires. La nature des projets proposés peut être sociale, culturelle, éducative, citoyenne ou environnementale. Les projets doivent démontrer leur intérêt pour les Parisiens, ainsi que leur dimension européenne en impliquant un ou plusieurs pays européens (UE et au-delà).

Dix-huit porteurs de projet ont été retenus par le jury, les subventions accordées allant de 1 000 à 8 500 euros, pour une enveloppe globale de 80 000 euros :

L'association Parlement Européen des Jeunes (n° SIMPA 184408 / n° de dossier 2025_007421) pour son projet « EuroScope : Une vue d'ensemble de la citoyenneté européenne », qui invite des jeunes de divers horizons à découvrir les enjeux européens contemporains et à expérimenter leur citoyenneté.
Subvention accordée : 6 000 euros.

L'association Social Good Accelerator (n° SIMPA 193693 / n° de dossier 2025_007311) pour le projet « Explorer l'ESS numérique : une Europe des solutions numériques solidaires », qui a pour objectif de répertorier, cartographier et valoriser les organisations de l'économie sociale et solidaire numérique (ESS) à Paris et Bruxelles.
Subvention accordée : 4 000 euros.

L'association Empow'Her Global (n° SIMPA 184430 / n° de dossier 2025_006839) pour son projet « Porte-voix des Femmes », qui vise à impulser des dynamiques égalitaires, inclusives et féministes dans les Balkans et en particulier en Bosnie-Herzégovine.
Subvention accordée : 6 000 euros.

L'association Smmmile (n° SIMPA 186603 / n° de dossier 2024_007119) pour le projet « Fluctuations 2025 - L'esprit des fleuves : Assemblées citoyennes de

la Seine au Danube», qui prévoit de mettre en place des temps démocratiques et artistiques afin de mobiliser les habitant.e.s de Paris et de Budapest sur leur rapport au fleuve et à sa personnalité juridique.

Subvention accordée : 8 500 euros.

L'association les Jeunes Européens (n° SIMPA 141341 / n° de dossier 2025_007113) pour son projet « GénérAction », qui vise à transmettre aux jeunes les clés pour devenir des éco-citoyens européens conscients de l'importance de la coopération européenne pour lutter contre le changement climatique.

Subvention accordée : 4 000 euros.

L'association Études et chantiers (n° SIMPA 111181 / n° de dossier 2025_007249) pour son projet « Un chantier européen d'éco-construction au cœur du bois de Vincennes » qui prévoit un chantier à l'École du Breuil avec une vingtaine d'adolescents, français et européens. Chantier complété par la découverte de plusieurs initiatives locales leur permettant de réfléchir aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

Subvention accordée : 3 000 euros.

L'association Solidarités Jeunesse (n° SIMPA 20519 / n° de dossier 2025_006375) pour son projet « InsightLab - Fais entendre ta voix ! » qui s'inscrit dans le projet européen KA2 « Media4Change » (2024-2027) dont l'objectif est de former les jeunes à la méthode des médias participatifs. Le projet a pour objectif l'organisation d'un séminaire européen à Paris, réunissant 22 jeunes de 7 pays différents.

Subvention accordée : 6 000 euros.

L'association Sytteen (n° SIMPA 198985 / n° de dossier 2025_007406) pour son projet « Féminova », qui propose un projet collaboratif impliquant 40 jeunes répartis en 3 groupes issus des Quartiers Prioritaires de Paris, visant à promouvoir l'égalité des genres et à lutter contre les discriminations sexistes.

Subvention accordée : 6 000 euros.

L'association Théâtre de l'Imprévu (n° SIMPA 20882 / n° de dossier 2025_007101) pour son projet « Nové Frankofonni », qui vise à promouvoir la littérature en français chez les jeunes en prévoyant un concours de lecture à voix haute, qui implique 400 élèves de français à travers la République tchèque et un festival international de théâtre lycéen.

Subvention accordée : 5 500 euros.

L'association Brûlant.e.s (n° SIMPA 201451 / n° de dossier 2025_006887) pour son projet « Festival d'éducation à la vie affective et sexuelle, perspectives européennes » qui vise à sensibiliser aux enjeux liés au genre et aux identités LGBTQIA+, grâce à des tables rondes, des ressources pédagogiques et des ateliers pour les professionnels.

Subvention accordée : 5 000 euros.

L'association Transplanisphère (n° SIMPA 69101 / n° de dossier 2025_007180) pour son projet « R-Lab » qui propose, en lien avec La Maison des réfugiés, des ateliers de théâtre à un public de réfugiés, des espaces d'échanges entre professionnels du travail social et artistes, et le partage de méthodologies artistiques.

Subvention accordée : 6 500 euros.

L'association Défense de la Démocratie en Pologne (n° SIMPA 186242 / n° de dossier 2025_007182) pour son projet « Raconter Paris à travers l'histoire des femmes juives originaires de Pologne et d'Europe centrale », qui ambitionne de mettre en lumière les histoires des émigrantes juives de l'est à travers des actions pédagogiques et artistiques afin de préserver une mémoire collective.

Subvention accordée : 4 000 euros.

L'association L'École des grands-parents (n° SIMPA 5850 / n° de dossier 2025_05946) pour son projet « Les grands-parents, passeurs d'une mémoire européenne », qui permettra, grâce aux travaux issus des ateliers d'écriture et philo, d'organiser un colloque à Paris sur la transmission de la mémoire européenne.

Subvention accordée : 2 000 euros.

L'association CliMates (n° SIMPA 172021 / n° de dossier 2025_07077) pour son projet « un atelier pour sensibiliser les jeunes européens aux liens entre changement climatique et féminisme », qui vise à déployer ses travaux de recherche grâce à des ateliers, et ainsi à former les jeunesses européennes sur les sujets "climat et féminisme".

Subvention accordée : 7 000 euros.

L'association Festival Czech-In (n° SIMPA 191663 / n° de dossier 2025_06851) pour son projet « Czech-In Film Festival », qui met en avant le cinéma tchèque en France avec des projections, des débats et des rencontres professionnelles.

Subvention accordée : 2 500 euros.

L'association Fraternité France Ukraine (n° SIMPA 203154 / n° de dossier 2025_06603) pour son projet « Le souffle de l'ange – Akimenko 2026 », qui vise à mettre en valeur le travail du compositeur ukrainien Théodore Akimenko, qui s'est installé à Paris en 1926.

Subvention accordée : 1 000 euros.

L'association Mouvement Européen Paris (n° SIMPA 184485 / n° de dossier 2025_06450) pour son projet « Partenariat entre le Mouvement Européen Paris et le Festival de cinéma L'Europe Autour de l'Europe », qui promeut le cinéma européen, organise des débats et des interventions pédagogiques.

Subvention accordée : 1 000 euros.

L'association YOUTH ID (n° SIMPA 192302 / n° de dossier 2025_07124) pour son projet « Découverte de la citoyenneté européenne », qui consiste en la création et le développement de 4 types d'ateliers intégrés dans le parcours d'accompagnement vers une mobilité apprenante.
Subvention accordée : 2 000 euros.

Au vu de l'intérêt du Label Paris Europe, je vous propose donc de m'autoriser à signer chacune des 18 conventions et d'accorder une subvention d'un montant de 80 000 euros, au titre de l'année 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 ».

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 » ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Parlement Européen des Jeunes (n° SIMPA 184408), dont le siège social se situe 50 rue des Tournelles 75003 Paris, pour son projet « EuroScope : Une vue d'ensemble de la citoyenneté européenne ».

Article 2 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Social Good Accelerator (n° SIMPA 193693), dont le siège social se situe 15 rue Letort 75018 Paris, pour son projet « Explorer l'ESS numérique : une Europe des solutions numériques solidaires ».

Article 3 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Empow'Her Global, (n° SIMPA 184430), dont le siège social se situe 82 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris, pour son projet « Porte-voix des femmes ».

Article 4 : Une subvention de 8 500 euros est attribuée à l'association SMMMILE (n° SIMPA 186603), dont le siège social se situe 22 rue d'Alésia, 75014 PARIS, pour son projet « Fluctuations 2025 - L'esprit des fleuves : Assemblées citoyennes de la Seine au Danube ».

Article 5 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Européens (n° SIMPA 141341), dont le siège social se situe 76 Bis rue de Rennes, 75006 Paris, pour son projet « GenerAction ».

Article 6 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Études et chantiers (n° SIMPA 111181), dont le siège social se situe 1, rue de l'Orge, 91000 Evry Courcouronnes, pour son projet « Un chantier européen d'éco-construction au cœur du bois de Vincennes ».

Article 7 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Solidarités Jeunesses (n° SIMPA 20519), dont le siège social se situe 10 rue du 8 mai 1945 75010 Paris, pour son projet « Insight Lab ; Fais entendre ta voix ! ».

Article 8 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Sytteen (n° SIMPA 198985), dont le siège social se situe 4 rue Frederic Brunet 75017 Paris, pour son projet « Féminova ».

Article 9 : Une subvention de 5 500 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Imprévu (n° SIMPA 20882), dont le siège social se situe 64 quai des Augustins 45100 Orleans, pour son projet « Nové Frankofonni ».

Article 10 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Brûlant.e.s (n° SIMPA 201451), dont le siège social se situe 12 rue Edouard Vaillant 91200 Athis-Mons, pour son projet « Festival d'éducation à la vie affective et sexuelle, perspectives européennes ».

Article 11 : Une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'association La Transplanisphère (n° SIMPA 69101), dont le siège social se situe 132 rue du faubourg Saint Denis, 75010 Paris, pour son projet « R-Lab ».

Article 12 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Défense de la Démocratie en Pologne (n° SIMPA 186242), dont le siège social se situe 1 rue Mandar, 75002 Paris, pour son projet « Raconter Paris à travers l'histoire des femmes juives originaires de Pologne et d'Europe centrale ».

Article 13 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association École des Grands-parents européens (n° SIMPA 5850), dont le siège social se situe 12 rue Chomel 75007 Paris, pour son projet « Les grands-parents, passeurs d'une mémoire européenne ».

Article 14 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association CliMates (n° SIMPA 172021), dont le siège social se situe 50 rue des Tournelles, 75003 Paris, pour son projet « Un atelier pour sensibiliser les jeunes européens aux liens entre changement climatique et féminisme ».

Article 15 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association CZECH IN (n° SIMPA 191663), dont le siège social se situe 75 rue Auguste Delaune, 94800 Villejuif, pour son projet « Czech-In Film Festival ».

Article 16 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Fraternité France Ukraine (n° SIMPA 203154), dont le siège social se situe 186 Bd Saint-Germain, 75006 Paris, pour son projet « Le souffle de l'ange - Akimenko 2026 ».

Article 17 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Mouvement Européen de Paris (n° SIMPA 184485), dont le siège social se situe 4 place Saint Germain des Prés, 75006 Paris, pour son projet « Partenariat entre le Mouvement Européen Paris et le Festival de cinéma L'Europe Autour de l'Europe ».

Article 18 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association YOUTH ID (n° SIMPA 192302), dont le siège social se situe 9 place André Masson, 75013 Paris, pour son projet « Découverte de la citoyenneté européenne ».

Article 19 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'ensemble de ces associations, les conventions dont les textes sont joints à la présente délibération

Article 20 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 80 000 euros sur le budget de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2025, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.